



## CONTRAT ACTUEL 42 HEURES - REALITE DEPASSANT FACILEMENT

Par **toffree**, le **04/10/2011** à **06:04**

Bonjour, je suis commercial exclusif pour une société d'électronique.  
Mon contrat de travail est posé sur le suivi et le développement de 7 départements. Mes déplacements "maison" "travail" dépassent les 42 heures par semaine et représentent facilement 52 heures minimum... Comment puis je justifie cela à mon entreprise afin de faire évoluer mon contrat et mon salaire.

Merci pour votre aide.  
Christophe.

Par **P.M.**, le **04/10/2011** à **18:54**

Bonjour,  
Il faudrait savoir si vous avez une convention de forfait, mais sinon, vous ne devez pas dépasser ces horaires de travail effectif, en dehors des temps de trajet qui n'en sont pas :  
- 10 heures par jour ;  
- 48 heures par semaine ;  
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives....  
Le salarié a droit a un repos quotidien de 11 heures au minimum et a un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...  
Vous pouvez prouver vos heures par tout moyen fiable...